

Saint-Pierre, le 12 août 2016

## Dossier de presse

### Présentation des nouveaux chefs de district



*De gauche à droite : Serge FUSTER, chef de district de la Terre Adélie,  
Paul-Alexandre NEVEU, chef de district de Kerguelen, Laurent LE GUINIEC,  
chef de district de Saint-Paul et Amsterdam et Régis GLIERE, chef de district de Crozet.*

#### Contact presse

Terres australes et antarctiques françaises

Nelly GRAVIER, chargée de communication

Tél. 02 62 96 78 57 - 06 92 76 14 86

[nelly.gravier@taaf.fr](mailto:nelly.gravier@taaf.fr)

# **1- Qu'est-ce qu'un chef de district**

## **A quoi correspond la fonction de chef de district ?**

Les chefs de district sont les représentants du préfet des TAAF dans les différents territoires qui composent la collectivité. Leur rôle prioritaire est de diriger les bases australes et la base antarctique. En liaison permanente avec les services centraux des TAAF installés à St-Pierre de La Réunion, qui leur apportent le soutien juridique, administratif, social ou technique nécessaire, ils y assurent, par délégation du préfet des TAAF, des missions de souveraineté et de préservation de l'environnement et le suivi de la bonne exécution des programmes logistiques et scientifiques sur les bases.

Quatre postes de chef de district sont à pourvoir chaque année pour les districts subantarctiques de Kerguelen, de Crozet, de Saint-Paul et Amsterdam et en Terre Adélie sur le continent Antarctique. *Le poste de chef du district des îles Eparses ne fait pas l'objet d'un appel annuel à candidature, ce dernier district étant administré directement depuis le siège des TAAF à La Réunion.*

### **Délégué de l'administrateur supérieur et chef de l'administration locale :**

Les chefs de district sont les délégués permanents du préfet des Terres australes et antarctiques françaises, administrateur supérieur du territoire, dans leur district respectif.

Le préfet peut donc donner aux chefs de district délégation de signature pour toutes les matières intéressant leur circonscription, ainsi que délégation de compétence pour l'exercice d'une partie de ses pouvoirs. Il dispose ainsi de pouvoirs particuliers en tant que chef de l'administration locale.

Dans ce cadre, chaque chef de district assiste le préfet dans la représentation territoriale de l'État et, sous son autorité :

- veille au respect des lois et règlements et concourt au maintien de l'ordre public, de la sécurité et de la protection des personnes ;
- anime et coordonne l'action, dans le district, des services de l'État.
- veille à l'application de l'ensemble des réglementations territoriales relatives aux activités humaines sur les territoires terrestres et maritimes placés sous son autorité.
- représente la France et le préfet des TAAF lors des escales sur le district des navires français ou étrangers.
- dirige l'action des services de la collectivité dans son district.
- détient, conformément aux compétences qui lui sont déléguées par le préfet, le pouvoir d'organisation du travail ainsi que le pouvoir disciplinaire sur l'ensemble des personnels des TAAF affectés sur le district.
- donne les instructions et consignes de travail et s'assure de leur mise en œuvre.
- évalue et propose la notation des personnels. En outre, tous les personnels présents sur le district, quelle que soit leur origine, leur statut ou leur mission, sont placés sous son autorité.
- coordonne et veille à l'exécution des programmes logistiques, scientifiques et de préservation de l'environnement autorisés par le préfet.
- s'assure également de la bonne exécution des missions réalisées pour le compte des partenaires menant des activités sur les districts.
- est responsable de la bonne utilisation du matériel, de son entretien et de la préparation des commandes de matériels et de vivres pour la campagne suivante.

### **Officier de police judiciaire et officier d'état civil :**

Le chef de district est investi des pouvoirs dévolus aux officiers de police judiciaire : il est responsable de l'ordre public et veille sur les intérêts généraux du Territoire.

Il a également la qualité d'officier d'état civil : il préside les cérémonies et transcrit les actes d'état civil (mariages, décès) sur les registres qui lui sont confiés.

### **Douane :**

Considérant l'absence de services douaniers dans les TAAF, les chefs des districts de Crozet, Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam et des îles Éparses sont habilités à établir et signer tous documents à caractère douanier et exercent des pouvoirs de recherche et de contrôle des infractions en matière douanière.

Le chef du district de la Terre Adélie n'a pas de pouvoir douanier car il ne s'agit pas d'une zone sous souveraineté française : le Traité sur l'Antarctique ayant prononcé le gel provisoire de toute revendication territoriale en antarctique.

#### **Environnement :**

Afin de préserver un patrimoine naturel de grande valeur, les Terres australes françaises ont été classées en réserve naturelle nationale en octobre 2006. Les TAAF sont l'organisme gestionnaire de cette réserve et sont chargées de mettre en œuvre son plan de gestion. Le chef de district coordonne la mise en œuvre de ce plan de gestion sur le terrain.

### **Qui peut postuler aux fonctions de chef de district ?**

Les personnes recrutées sur ces fonctions peuvent avoir le statut de fonctionnaire, de militaire ou d'agent contractuel. Les exigences portent principalement sur l'aptitude à l'encadrement de personnels aux statuts très diversifiés, dans un environnement difficile et isolé. Pour cette raison, les fonctionnaires doivent appartenir obligatoirement à la catégorie A, les militaires doivent être des officiers et les agents contractuels (personnels issus du privé) doivent avoir une expérience certaine du management. Le personnel sur les bases compte notamment de nombreux sous-officiers des 3 armées, recrutés pour pourvoir les fonctions infra, énergie, télécoms/radios, flottille, garage....

Sont également recherchées des expériences en milieu isolé, ainsi que l'aptitude à représenter une autorité publique auprès des interlocuteurs extérieurs. Des connaissances dans les domaines techniques (nombreux travaux à mener sur les bases) et environnementaux sont un plus certain.

### **Quelle forme prend le recrutement ?**

Les chefs de district sont recrutés par contrat à durée déterminée (via un détachement sortant de l'administration d'origine pour les fonctionnaires ou les militaires). Ce contrat n'ouvre pas de possibilité d'intégration dans l'administration (services centraux des TAAF, ministères de tutelle ...) au terme de la mission. Il se solde pour les fonctionnaires et les militaires par une réintégration dans l'administration d'origine.

### **Quelles sont les étapes du recrutement ?**

La procédure de recrutement est annuelle : elle démarre avec un appel à candidature, lancé en fin d'année (aux alentours du mois de novembre) pour des séjours démarrant entre août et décembre de l'année suivante. L'appel à candidature est effectué sur différents supports : site internet des TAAF, bourse interministérielle de l'emploi public (BIEP)...

Le dossier de candidature doit comporter un CV et une lettre de motivation. Après une sélection sur dossiers, les premières séries d'entretiens se déroulent entre janvier et mars, au siège réunionnais ou à l'antenne parisienne des TAAF selon la domiciliation des candidats. Les candidats retenus au terme de cette première série d'entretiens sont auditionnés une seconde fois par le préfet des TAAF en mars-avril. En fonction des résultats des tests médicaux et psychologiques destinés à mesurer la capacité d'adaptation aux rigueurs de l'expérience australe ou antarctique, les candidats retenus sont connus en avril-mai. A quelque jours près, le calendrier est le même chaque année.

### **Combien de temps dure la mission du chef de district ?**

Le séjour sur le district est de 12 mois pleins, augmentés des délais de transport par voie maritime (environ un mois AR), de la période préalable de formation et des congés de fin de séjour.

La formation se déroule durant les jours qui précèdent le départ du navire ravitaillant les districts austraux, entre la métropole et l'île de La Réunion. Elle dure entre 1 et 2 semaines. Pour le chef du district de la Terre Adélie, cette formation est complétée par une séquence dans les locaux de l'Institut Polaire français Paul-Emile Victor (IPEV) en septembre précédant le départ. L'embarquement pour rejoindre les districts austraux se fait depuis La Réunion mi-août. Le retour à la Réunion est prévu en septembre de l'année suivante. Pour la Terre Adélie, l'embarquement a lieu depuis la Tasmanie (Australie) au début du mois de décembre (fenêtre de l'été austral), et le retour fin décembre de l'année N+1.

## **1- Les chefs de district 2016-2017**

### **Départ sur le Marion Dufresne II le 12 août 2016 :**

**CROZET :** Régis GLIERE remplacera Raphaël SHEFFIELD

**KERGUELEN :** Paul Alexandre NEVEU remplacera Thierry DELES

**AMSTERDAM :** Laurent LE GUINIEC remplacera Nicolas ALLEMAND



#### **Régis GLIERE, nouveau chef du district de l'archipel de Crozet**

Directeur d'établissements médico-social  
31 ans

Régis Glière dirige des établissements médico-sociaux au sein de la fonction publique hospitalière.

Après des études en économie et gestion, il s'est orienté vers le secteur médico-social. Il a été à la tête de plusieurs établissements accueillant des personnes en situation de handicap, dont une entreprise adaptée. Il dirige également aujourd'hui une maison de retraite et des services d'aide à domicile.

Ayant passé son enfance à l'étranger, il a gardé le goût des expériences originales et compte mettre à profit ses compétences pour le compte des TAAF, qu'il rejoint pour la première fois.



#### **Paul-Alexandre NEVEU, nouveau chef du district de l'archipel de Kerguelen**

32 ans

Après une formation d'ingénieur en agricultures (ESA) et d'officier de marine (Ecole Navale), il participe à plusieurs opérations extérieures au sein d'unités métropolitaines avant de rejoindre La Réunion. Il a alors l'opportunité d'y effectuer quatre missions dans les TAAF et en particulier comme officier opérations du patrouilleur austral Albatros. Dans ce cadre, il traverse une première fois la grande terre de Kerguelen en prenant part à la mission Pétreil, conduite par le 2<sup>e</sup> RPIMa.

Revenu à la vie civile, il se consacre à sa passion pour les régions délaissées des cartographes en réalisant deux expéditions solitaires en Terre de Feu (Péninsule Mitre) et entretient son virus du trail contracté à La Réunion (vainqueur du Skye Trail Ultra 2016).



### **Laurent LE GUINIEC, nouveau chef du district des îles Saint-Paul et Amsterdam**

46 ans, marié, 2 enfants

Commandant de sapeur-pompier professionnel.

Sapeur-pompier volontaire dès l'âge de 16 ans à Vannes, ville dont il est originaire, il a débuté sa carrière d'officier au centre de secours principal d'Angers, avant de rejoindre le centre de secours principal d'Annecy en 1993.

Après avoir exercé plusieurs fonctions d'encadrement au sein du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Savoie, il est actuellement chef de groupement territorial à Annemasse.

Son parcours lui a permis de participer à de nombreuses opérations de secours et de se spécialiser dans le domaine des risques chimiques et radiologiques.

Passionné par les terres extrêmes et la nature, il pratique la randonnée en montagne et le kayak de mer.

### **Départ sur l'Astrolabe en novembre 2016 :**

**TERRE ADELIE** : Serge FUSTER remplacera Olivier DELCLOS



### **Serge FUSTER, nouveau chef du district de la Terre Adélie**

Attaché des administrations parisiennes.

48 ans.

Durant les premières années de sa vie professionnelle, Serge FUSTER a travaillé au sein des services de la Mairie de Paris.

Il rejoint fin 2003 le ministère de l'intérieur pour exercer à la préfecture de Mayotte pendant 4 ans les fonctions de directeur du développement durable ainsi que celle de chargé de mission modernisation et coordination auprès du préfet.

Négociateur et spécialiste de l'optimisation des politiques publiques, il devient conseiller social, budgétaire et outremer du ministre de l'Education nationale entre 2009 et 2012.

Il alterne les missions entre son administration d'origine, les services de l'Etat et le secteur privé.

Serge FUSTER a déjà collaboré avec les TAAF en étant le chef de district des îles Crozet en 2013-2014 (51<sup>ème</sup> mission).